



Cif, rupture conventionnelle

Par **valerie**, le **17/02/2012** à **22:35**

Bonjour,

Je suis responsable encaissement en qualité d'employée depuis 1991 dans une société de restauration collective, mon poste va être supprimé prochainement suite à ça ma société me propose un CIF, à la suite éventuelle de ce CIF si ma société ne peut pas me proposer de poste dans cette nouvelle branche et que je ne retrouve pas d'emploi à l'extérieur puis-je prétendre à une rupture conventionnelle ?

si la rupture conventionnelle est refusée par mon employeur qu'advient-il de moi si je refuse de démissionner, sûrement un licenciement oui mais sous quelle forme ?

Ont-ils le droit de me licencier ??

Quel est le risque si je refuse des mutations trop lointaines ??

Cordialement